

# Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

## Exercice 2022

En application des dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice 2022 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles des OPCVM, des FIA et des mandats dont elle assure la gestion.

Dans le cadre de son document « Politique d'engagement actionnarial », Covéa Finance s'était engagée pour le seizième exercice de vote obligatoire pour les sociétés de gestion de portefeuille à voter conformément aux critères définis ci-dessous :

- voter sur 100 % des entreprises dont nous détenons au moins 0,5 % du capital et sur 100 % du périmètre de nos fonds à thématique environnementale, et de nos fonds labellisés ISR au **31 décembre 2021** (sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale) ;
- ne prendre en compte que les titres au porteur.

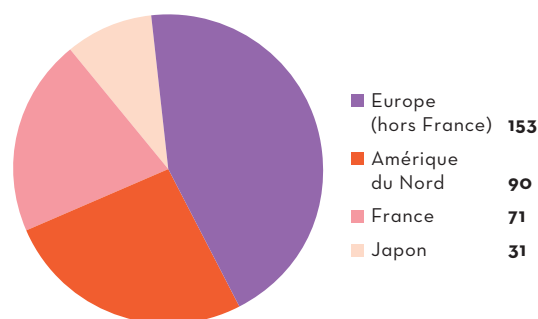
Soit au total un périmètre qui représente environ 95 % des encours détenus en actions au 31 décembre 2021 dans les portefeuilles de nos organismes de placement collectif et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

Covéa Finance a recours à des services rendus par des conseillers en vote. Covéa Finance se base sur l'analyse des résolutions présentées en assemblée générale (AG) par ISS, au regard des exigences formulées par Covéa Finance dans sa politique d'engagement actionnarial.

## 1. Assemblées générales votées

Au 31 décembre 2022, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 348 assemblées générales, dont 71 assemblées générales françaises, 153 en Europe (hors de France, à savoir les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, et la Suisse) et 90 en Amérique du Nord.

### Assemblées générales votées en 2022 - répartition géographique

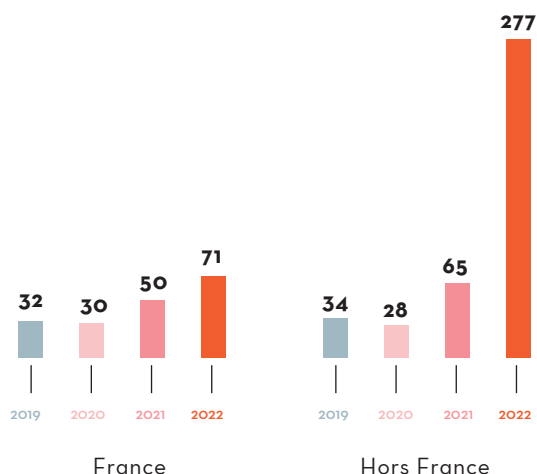


Sources : ISS; Covéa Finance.

Dans le cadre de la refonte de la politique d'engagement actionnarial de Covéa Finance initiée en 2016 et poursuivie en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la société a décidé de mettre en place un dialogue actionnarial approfondi et personnalisé avec les différentes entreprises du périmètre de vote.

Par ailleurs, Covéa Finance, dans le cadre de la normalisation de ses procédures, a décidé de ne pas s'exprimer sur les assemblées générales entraînant un blocage des titres.

### Évolution de l'exercice du droit de vote



Sources : ISS; Covéa Finance.

Au 31 décembre 2022, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 515, représentant un volume d'actions cotées de 11 983 207 738,00 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2022 aient été inscrites dans le portefeuille d'un mandat, d'un FIA ou d'un OPCVM). Le nombre de sociétés composant le périmètre de vote choisi par la société au 31 décembre 2022 s'élevait à 370.

Pour le seizième exercice de vote obligatoire, Covéa Finance a fait évoluer les critères de son périmètre de vote comme défini dans le cadre de sa « Politique d'engagement actionnarial », permettant une nette progression de son exercice de droit de vote.

Taux de participation (en fin d'exercice)	348/515
Taux restreint au périmètre choisi par la société de gestion (en début d'exercice)	337/369

## 2. Répartition des votes

Résolutions pour	4 969
Résolutions contre	905
Abstentions	82
Nombre total de résolutions votées	5 956
Sur un total de résolutions agréées de	5 737
Résolutions non agréées par le conseil - vote pour	106
Résolutions non agréées par le conseil - vote contre	79
Résolutions non agréées par le conseil - vote Abstention	34

N.B. : Résolutions agréées : résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.

Résolutions non agréées : résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative ou ne s'est pas prononcé préalablement.

### 3. Motifs des votes négatifs

(comprenant les votes « contre » aux résolutions agréées et les votes « pour » aux résolutions non agréées)

Motifs des résolutions	France	Europe ** (hors France)	Reste du monde
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	98	100	26
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	-	-	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	-	-	-
Formalités et autres motifs	29	70	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA *	178	16	1
Opérations Financières/Fusions	-	-	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	164	120	50
Actionnariat salarié	1	0	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-	-
Résolutions externes (non agréées par le Conseil)	4	12	36

\* Les opérations prises en compte sont les suivantes : délégations au conseil pour émettre des bons de souscription ; autorisations concernant les rachats d'actions jusqu'à 10 % ; modification statutaire concernant le droit de vote double...

\*\* Europe = pays de l'Union européenne + Royaume-Uni, Norvège, Suisse.

#### Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial » :

En 2022, Covéa Finance a voté 4 fois en contradiction avec sa « politique d'engagement actionnarial ». Pour 3 cas : Chevron, Deere & Company et Siemens Gamesa, notre prestataire externe de vote a modifié son analyse des procurations et recommandations de vote après que Covéa Finance ait exercé son droit de vote (votes automatiques). Pour 1 cas, Kemira Oyj, l'analyste a relevé une irrégularité dans l'analyse des procurations et recommandations de vote du prestataire externe et les a notifiés, mais la modification de l'analyse des procurations et recommandations de vote du prestataire externe a été réalisée après que Covéa Finance ait exercé son droit de vote.

Covéa Finance tient à disposition des porteurs le détail des votes.

#### Cas dans lesquels Covéa Finance s'est retrouvée dans une situation de conflits d'intérêts : Aucun.

NB : Ce rapport ne porte pas sur les détentions stratégiques du groupe Covéa.